

*Le budget—M. Lalonde*

Mon objectif en qualité de ministre des Finances a été et reste simple: assurer la croissance de l'économie, pour que les Canadiens qui veulent travailler puissent trouver des emplois productifs et satisfaisants. Ma politique a toujours tendu à cette fin.

La croissance et l'emploi dépendent de notre réussite dans quatre grands domaines: résorber l'inflation, accroître l'investissement, réduire le déficit et améliorer notre compétitivité et notre productivité. Je décrirai maintenant les progrès accomplis dans les domaines de l'inflation, de l'investissement et du déficit, de même que nos perspectives des prochaines années. Je reviendrai plus longuement sur la compétitivité et la productivité.

[Français]

## CONTENIR L'INFLATION

Les Canadiens peuvent être fiers de notre succès collectif contre l'inflation, que nous avons ramenée de 12 p. 100 ou presque en juin 1982 à 4.5 p. 100 à la fin de 1983.

Le programme 6&5 du gouvernement a sensiblement contribué à ce résultat. La restriction des prix et des salaires dans le secteur fédéral a aidé à ralentir l'inflation. Le défi lancé aux Canadiens était de suivre l'exemple donné par le gouvernement fédéral dans leurs propres décisions en matière de prix et de salaire. Ce défi, ils l'ont relevé. L'inflation, après être restée dans les deux chiffres pendant trois ans, est tombée à 5.8 p. 100 en moyenne en 1983, son plus faible taux annuel depuis 10 ans.

Le programme 6&5 a été appuyé par une politique fiscale et monétaire responsable. Cette politique restera axée vers une croissance réelle sans accélération de l'inflation.

Cependant, le programme 6&5 expirera graduellement à partir de la fin juin.

Au cours des derniers mois, j'ai bénéficié des consultations tenues avec des représentants du monde du travail et des milieux d'affaires, d'autres associations, des membres du Parlement et mes homologues des provinces. Les Canadiens reconnaissent le rôle essentiel joué par le programme dans notre passage d'un monde de récession à 12 p. 100 à un monde de reprise à 5 p. 100. Ils ont pressé le gouvernement fédéral de continuer à faire preuve de leadership dans la lutte contre l'inflation. La plupart nous ont cependant averti que les distorsions résultant d'une simple prolongation du programme risqueraient de faire plus de mal que de bien.

[Traduction]

Convaincu que je suis que les décisions de prix et de salaires du secteur privé ne relanceront pas l'inflation, je ne propose pas de nouveaux indicateurs pour le secteur privé. De plus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1985, les allocations familiales, les prestations de Sécurité de la vieillesse, les pensions de la fonction publique ainsi que les tranches de revenu imposable et les déductions fiscales redeviendront entièrement indexées sur la hausse du coût de la vie.

Je suis cependant conscient du devoir fondamental de tous les gouvernements de continuer à faire preuve de discipline dans leurs propres décisions de prix et de salaires.

Le gouvernement fédéral continuera de donner l'exemple. J'affirme aujourd'hui notre volonté de continuer à restreindre les prix et les salaires au niveau fédéral.

La politique actuelle de limitation des hausses du prix des biens et des services vendus par le gouvernement fédéral, ses sociétés de la Couronne et les industries réglementées au niveau fédéral sera prolongée d'un an. L'indicateur de prix sera ramené de 5 à 4 p. 100 pendant cette période.

Le contrôle législatif des traitements du secteur public ne sera pas prolongé.

Conformément aux vœux des syndicats du secteur public et de beaucoup d'autres, le gouvernement est disposé à reprendre la négociation collective à l'expiration de la législation. Je tiens à dire clairement que nous serons fermes, nous serons responsables et nous serons justes dans les négociations. Aucun paiement de rattrapage ne sera accordé et nous serons guidés par quatre grands principes:

Premièrement, les règlements salariaux dans le secteur fédéral contribueront à réduire l'inflation et seront financièrement responsables.

Deuxièmement, ils seront basés sur des comparaisons de rémunération globale avec le secteur privé; c'est-à-dire que la sécurité d'emploi, les pensions, les heures de travail et autres facteurs entreront en ligne de compte.

Troisièmement, ils ne devraient pas devancer le secteur privé pour des emplois comparables.

Quatrièmement, ils viseront à promouvoir l'accroissement de la productivité et du rendement, et à tenir compte des responsabilités relatives de travail.

S'il apparaissait dans des cas précis que les décisions arbitrales dans le secteur public ou les règlements salariaux dans nos sociétés de la Couronne sont trop élevés en regard de ces principes ou qu'une entente salariale raisonnable est impossible sans des grèves longues, perturbatrices, et néfastes à l'intérêt public, le gouvernement demandera au Parlement de légiférer un règlement salarial.

De plus, mon collègue le président du Conseil du Trésor (M. Gray), entamera des consultations avec le monde du travail et d'autres groupes intéressés sur les propositions de modification de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Cette loi, qui établit le cadre de la négociation collective dans la fonction publique fédérale, n'a pas été mise à jour depuis son instauration en 1967. Le gouvernement comme les syndicats du secteur public veulent l'adapter aux réalités actuelles.

[Français]

Pour 1984, je prévois une inflation moyenne d'environ 5 p. 100, contre 5.8 p. 100 en 1983. Les projections économiques que je déposerai avec ce budget prévoient de nouveaux progrès d'ici le milieu de la décennie dans le ralentissement de l'inflation. Grâce aux mesures que je viens d'annoncer, les décisions fédérales en matière de prix et de salaires contribueront à ce résultat. Je m'attends à ce que les autres gouvernements et le secteur privé continuent de faire leur part à ce sujet.